

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SEPT MARS à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 21 Mars 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mme PILLA Claire ; Mme DOMRAULT-TANGUY Carole ; M. CAUDRON Christophe, Mme HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. PIERROT Antoine, Adjoint [pouvoir à Mme PICHONAT Emmanuelle] ;

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;

Mme LARVENT Vanessa, Conseillère municipale [pouvoir à M CAUDRON Christophe].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMBREZ Bertin.

O B J E T

N° 39

URBANISME - DOCUMENTS D'URBANISME

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATION DU PLUI PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU 3) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

.../...

RAPPORT DU MAIRE

I. Présentation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL :

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLU à l'échelle du nouveau périmètre des 95 communes de la MEL.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les conseillers métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU. L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 ainsi approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparaît également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.). Cette approche prospective doit notamment pouvoir contribuer à la préservation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et alors poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et décide d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

Le cahier récapitulatif des modifications apportées pour le territoire Lambersartois est accessible :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet/projet_modification/dossier_presentation_modification/presentation_detaillee_evolutions/lambersart.pdf

Après vérification, plusieurs ajustements au PLU en cours de modification concernant la commune apparaissent nécessaires et sont décrits ci-dessous.

OAP Bonte – 34

L'OAP modifiée par suite des demandes formalisées lors de la délibération précédente est accessible via le lien suivant :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/docs/3_OAP/OAP_ProjetUrbain/OAP34.pdf

Cette version nécessite certains ajustements :

En page 7 au niveau du schéma :

A la section 2 afin de tenir compte de la démarche de concertation engagée autour de la définition du projet :

Supprimer le figuré des passages sous la voie ferrée plutôt ainsi que les deux « accès préconisés » situés au niveau des impasses du lotissement voisin.

En section 6, plutôt que « alignement de végétaux à créer ou à préserver » il est proposé la formulation suivante : « végétaux à créer ou à préserver »

En section 3 : plutôt que « zone uniquement économique », il est proposé la formulation suivante : « zone à dominante économique »

Réintroduction, marge de recul – Avenue Hippodrome

Le PLU 3 a supprimé la disposition relative à la marge de recul localisée avenue de l'Hippodrome. Il est demandé de ré-introduire cette marge de recul pour l'harmonie architecturale de l'avenue.

OAP secteur Saint Paul – 144

Faisant suite à l'étude menée sur ce secteur, certains des principes arrêtés au plan guide sont transcrits dans l'OAP dite du secteur Saint Paul a été intégré dans le projet de modification du PLU 3. Cette OAP accessible via le lien suivant :

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/docs/3_OAP/OAP_ProjetUrbain/OAP144.pdf

- en page 5 :

Plutôt que : « Le commerce et les activités de services sont autorisés. Une offre de commerces de détail de 700 m² est attendue. ».

Il est proposé la formulation suivante : « Le commerce et les activités de services sont autorisés. Une offre de commerces de détail d'environ 700 m² est attendue. ».

Plutôt que : « Le projet doit viser la valorisation de l'entrée du bourg via le boulevard de l'alliance Nord-Ouest et la rue de Verlinghem. Son écriture architecturale pourra s'inspirer de l'environnement lambersartois pour donner une identité claire au projet. ».

Il est proposé la formulation suivante : « Le projet doit viser la valorisation de l'entrée du bourg via le boulevard de l'alliance Nord-Ouest et la rue de Verlinghem. Son écriture architecturale s'inspirera de l'environnement lambersartois pour donner une identité claire au projet et notamment dans le respect de l'esprit du centre Bourg à l'identité villageoise, apaisée et patrimoniale. ».

Il convient de corriger la phrase suivante contenant une indication erronée : « Les typologies d'habitat devront assurer la transition avec les habitations existantes de la rue de Prêmesques. », par la formulation suivante : « Les typologies d'habitat devront assurer la transition avec les habitations existantes de la rue de Verlinghem. »

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- ceci étant exposé d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille.

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE [MM. PIRA Pierre-Yves et BOISSE Julien] ET 1 ABSTENTION [Mme DOMRAULT-TANGUY Carole]

Transmis en Préfecture le 02 AVR. 2025

Affiché le 02 AVR. 2025

Pour extrait conforme,



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Bertin LEMBRÉZ
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM20250327_39
Objet :	Avis du Conseil municipal sur les projets de modification de PLUi Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-215903287-20250327-DM20250327_39-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20250327-DM20250327_39-DE-1-1_0.xml	text/xml	959 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.39 PLU 3.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_39-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	384.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h58min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h58min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h58min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h58min35s	Reçu par le MI le 2025-04-02